



APPEL À PROJETS
RESIDENCES PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN



ic.on.ic ———
——— festival
d'arts visuels

3^{ème} édition
Du 2 octobre au 11 novembre 2023

:: :: CONTEXTE ET ENJEUX :: ::

En s'engageant pour la liberté de création et la diversité de ses formes, Amiens Métropole veille à investir les enjeux liés au développement de la filière des arts plastiques et visuels sur son territoire. La collectivité conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création innovante et vecteurs de rayonnement et d'attractivité. Dans le cadre de la troisième édition de son **Festival IC.ON.IC** dédié aux arts visuels, Amiens Métropole lance **un appel à projets pour un programme de résidences d'artistes**.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art, Amiens Métropole s'appuie sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des lieux culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager. Les équipements culturels y sont nombreux - Maison de la Culture d'Amiens, le Musée de Picardie, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie, Le Safran - Scène conventionnée, le Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, la Maison du Théâtre, La Lune des Pirates -, auxquels s'ajoutent les structures culturelles dédiées à l'enseignement artistique.

Le territoire est également nourri par une importante dynamique étudiante, en raison de l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'École Supérieure d'Art et Design et l'Université de Picardie Jules Verne.

Ce contexte invite à penser des formes d'interventions diverses, innovantes, accessibles à la diversité des publics. L'éducation du regard par les formes contemporaines des arts plastiques et visuels, trop souvent minimisée, doit pouvoir retrouver sa connexion avec les habitants à la faveur de temps forts ambitieux et universels. Il s'agit d'un contexte propice pour aligner les structures culturelles autour de projets de résidence d'artistes, contribuant à la mise en place d'une dynamique de mutualisation et de coconstruction envers des arts plastiques et visuels.

Amiens Métropole lance un appel à projets et invite les structures accueillantes, dont les missions portent sur le soutien à l'émergence avec une attention particulière portée aux actions visant la transmission et le partage, à intégrer un programme de résidences courtes que se tiendra pendant la période estivale.

En 2023, deux contextes exceptionnels orientent les projets structurants de la métropole :

1. Les schémas pour la structuration des filières Arts Visuels et Education Artistique et Culturelle à l'échelle de la Métropole

Un schéma de structuration de filière est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des disciplines artistiques, au service des acteurs professionnels et des publics. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique. C'est un outil évolutif, ses dispositions ne sont pas figées dans le temps, elles s'appliquent à court, moyen et à long terme et peuvent faire l'objet de réorientations.

Le Schéma Métropolitain des Arts Visuels, voté par le Conseil d'Amiens Métropole en novembre 2022, est issu d'un processus visant à connaître et comprendre l'écosystème artistique à l'échelle du territoire. Il repose sur l'identification des acteurs et des enjeux spécifiques de la filière, générant de la mise en réseau, des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité. L'objectif commun de la collectivité territoriale et des acteurs repose sur le développement et de valorisation des artistes et de leur geste de création, d'amélioration de leurs conditions d'exercice, de développement économique du secteur. Il s'agit de questionner la place de l'artiste dans sa

dimension professionnelle et socio-économique au sein d'un écosystème, sur le territoire de la métropole amiénoise.

En parallèle et de manière complémentaire, Amiens Métropole met en œuvre, depuis le mois de mars 2023, un **Contrat Métropolitain de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CMEAC)**. Ce contrat constitue l'un des piliers du nouveau **Schéma Métropolitain de l'Éducation Artistique et Culturelle** dont l'ambition est de fédérer les énergies, les moyens et les compétences afin de construire des parcours sensibles et citoyens d'EAC à destination des enfants, des jeunes et de leur famille dans tous leurs temps de vie et au-delà, en direction de tous les habitants du territoire métropolitain. Les projets soutenus permettent l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie en invitant les enfants et les jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisirs), mais aussi les habitants du territoire, à s'emparer des propositions formulées par les artistes.

2. Amiens ville labellisée « Terre de Jeux 2024 »

Dans le cadre de son projet « Amiens se prend au Jeu », Amiens Métropole se mobilise pour participer activement aux Jeux Olympiques 2024.

Depuis la désignation de Paris en 2017 pour l'organisation des jeux, Amiens Métropole a entrepris avec succès des démarches auprès du Comité d'Organisation. Elle a été officiellement labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a obtenu la certification « Centre de Préparation aux Jeux » pour 9 de ses équipements sportifs (11 disciplines concernées : tennis, tennis fauteuil, natation, handball, volley-ball, hockey sur gazon, judo, tennis de table, rugby à 7, football, athlétisme). En parallèle de l'accueil de délégations étrangères, un programme d'actions a également été imaginé.

A l'occasion de cette grande fête mondiale du sport, l'objectif est de mobiliser les habitants de l'agglomération et d'insuffler une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la métropole amiénoise. La situation géographique d'Amiens, son territoire, ses équipements sportifs et son cadre de vie, font de la ville un lieu privilégié pour accueillir des délégations olympiques étrangères dans le cadre de leurs préparations aux jeux, ainsi que de nombreux touristes et supporters.

:: Objectifs du Festival IC.ON.IC

La seconde édition du Festival IC.ON.IC a eu lieu du 2 octobre au 17 décembre 2022. Elle a invité une trentaine d'artistes à investir les lieux d'exposition et l'espace public dans la perspective d'interpeller, sensibiliser et promouvoir la rencontre immédiate avec les habitants, par le biais du travail artistique. À la faveur de trois parcours artistiques – Parcours Art Urbain, Parcours Art Contemporain et Parcours Vidéo Mapping –, le festival a rassemblé de nombreux publics autour de créations en intérieur et extérieur.

Compléments d'informations sur les éditions précédentes sur le site amiens.fr/iconic

Combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local, le Festival IC.ON.IC répond à de nombreux objectifs :

- **Affirmer la filière Arts plastiques et visuels par la visibilité de ses acteurs**
Permettre aux artistes d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire. Contribuer à la création d'œuvres d'art *in situ*, en les inscrivant dans les lieux d'exposition mais aussi dans le tissu urbain. Prêter une attention particulière aux interactions qui se développent entre les pratiques contemporaines, les environnements humains, culturels, urbains et paysagers.

Impulser la recherche de liens et de complémentarité entre pratiques artistiques, acteurs et lieux.

- **Inscrire la collectivité dans une approche renouvelée de la diffusion de l'art contemporain**
Permettre aux artistes de diffuser leurs démarches artistiques en allant à la rencontre des habitants et en sollicitant leur participation à la faveur de créations partagées, de rencontres ou d'ateliers.
Proposer aux publics des parcours dynamiques, en résonance avec le monde d'aujourd'hui, où chacun est à la fois spectateur et acteur.
Favoriser l'accès aux œuvres et dévoiler la diversité et la richesse des pratiques artistiques.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en y installant des oeuvres d'art éphémères et/ou pérennes dans l'espace public. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques.
Contribuer à changer le regard sur le cadre de vie, sur la ville. Faire du quartier Saint-Leu et des lieux investis des lieux de découverte pour les habitants, les touristes culturels, touristes en séjours et amateurs d'art en général.
- **Contribuer au rayonnement culturel et artistique**
Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création.
Permettre à la fois aux artistes locaux émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et aux artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain et patrimonial.
Offrir aux artistes des conditions d'accueil propices aux rencontres, des espaces d'expositions ouverts au croisement des usages, des pratiques artistiques et des habitants.
Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

RESIDENCES PARCOURS ART CONTEMPORAIN

// Contexte

Créé en 2018 afin de répondre aux besoins de la filière Arts Plastiques et Visuels, dans un contexte particulier de forte carence en termes de lieux de diffusion pour l'art contemporain à Amiens métropole, le dispositif Parcours d'Art Contemporain intègre le festival IC.ON.IC en 2021. Les propositions présentées lors de ce temps fort dédié aux expositions ont comme particularité le rapport au territoire. Créées *in situ* et/ou intégrant la participation des publics (ateliers, workshops, rencontres, projets d'éducation artistique et culturelle avec les scolaires, créations participatives...), elles exigent des temps de présence des artistes parfois longs, en fonction des spécificités des projets.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des artistes au sein de cet événement phare de la programmation culturelle d'Amiens Métropole, dans le cadre du soutien aux Arts plastiques et visuels renforcé par l'adoption, en 2022, du schéma sectoriel, le Parcours Art Contemporain prend la forme d'un programme de résidence d'artistes. Cela dans l'objectif d'accueillir et d'accompagner les artistes pendant toutes les étapes, de la recherche à la création, en vue d'une restitution lors du temps fort d'expositions prévu du 2 octobre au 11 novembre 2023.

// Objectifs

- Soutenir les structures métropolitaines engagées dans l'accompagnement des artistes du secteur des Arts Plastiques et Visuels et promouvoir la rencontre avec les habitants et la démocratisation de l'accès à l'art contemporain ;
- Impulser une dynamique collaborative avec les structures culturelles du territoire autour de la création d'un environnement propice à la recherche, à l'expérimentation et au développement des démarches artistiques ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil d'artistes sur le territoire d'Amiens Métropole ;
- Valoriser le développement d'actions contribuant aux relations de compagnonnage entre les structures porteuses et les artistes ;
- Favoriser la mise en place de temps de partage et de confrontation d'idées et de savoirs, par le biais de rencontres entre les artistes et autres professionnels du secteur des arts visuels, mais aussi avec la diversité des publics fréquentant les structures porteuses (enseignants, scolaires, étudiants, milieu associatif, etc) ;
- Développer l'attractivité du territoire par le biais de l'accompagnement d'artistes souhaitant parcourir et questionner le territoire, en déployant des démarches à vocation participative, mobilisant une diversité de publics.

:: L'orientation thématique de l'appel à projets

En 2023, ICONIC se déroulera sous le signe des valeurs de l'Olympisme: l'amitié, le respect, la solidarité, l'inclusion, la diversité culturelle, l'excellence et la coopération. Les structures porteuses de projets de résidences artistiques sont ainsi invitées à s'emparer de cette orientation thématique comme elles l'entendent et souhaitent la développer en lien avec les artistes.

// Bénéficiaires

Cet appel à projets est destiné aux structures culturelles d'Amiens Métropole et tout particulièrement aux lieux dédiés aux arts plastiques, de droit public et de droit privé, souhaitant accueillir et accompagner des artistes d'arts plastiques et visuels, sur une période de 1 à 3 mois, suivie d'une restitution pendant le festival IC ON IC 2023.

// Contraintes et engagements de la structure accueillante

- Amiens Métropole sera présente aux étapes de curation, premiers contacts avec les artistes, en connivence avec les structures culturelles autour de projets moteurs, structurants ;
- La résidence doit aboutir à la création d'une ou de plusieurs œuvres, en lien avec la thématique du festival IC ON IC 2023 ;
- Les œuvres produites dans le cadre de la résidence seront exposées au sein des structures d'accueil du 2 octobre au 11 novembre 2023 ;

- La structure d'accueil devra identifier un interlocuteur référent pour les résidents, permettant de fluidifier les échanges, d'assurer un suivi des engagements réciproques, l'exécution budgétaire. En lien avec l'artiste ou collectif d'artistes, elle sera en charge d'apporter un soutien critique, technique et/ou administratif et d'opérer les mises en relation favorables au développement du projet et des actions culturelles associées (rencontres, ateliers, visites, etc) ;
- La structure culturelle sera en charge du montage et du suivi du projet d'exposition (restitution de la résidence), et responsable de l'assurance des œuvres ;
- Les partenariats avec des entreprises locales et collectivités sont souhaitables ;
- La structure d'accueil imaginera avec l'artiste ou le collectif d'artistes les formes les plus appropriées d'interaction avec les habitants, et notamment la mise en médiation de la production.

// Conditions financières

Une enveloppe de 8000 € TTC est octroyée par projet de résidence (durée minimale d'un mois). Un bonus de 2000 € TTC pouvant être attribué aux projets portés en collaboration par deux structures. Le montant alloué par Amiens Métropole ne pouvant excéder 80% du coût d'opération.

L'enveloppe par projet comprend :

- 1 La cession de droits de diffusion et de représentation (2000 euros TTC/mois) ;
- 2 Les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (frais matériels et moyens humains) ;
- 3 Les frais de résidence : frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement, sur la base d'un accord préalable avec l'artiste ;
- 4 Les actions culturelles (ateliers, workshops, œuvre participative, rencontres, conférences, visites...) ;
- 5 Les frais d'assurance des œuvres.

Le montant global du projet sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de résidence entre Amiens Métropole et la structure culturelle porteuse de la résidence, qui comprendra la durée de la résidence, les objectifs, les différentes actions envisagées et leur calendrier d'exécution, la commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation. Ce contrat reprendra les obligations des deux parties.

// Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **Une note d'intention** détaillant :
 - o Présentation globale du projet de résidence
 - o Le dossier de l'artiste ou collectif d'artistes en résidence
 - o Déroulé et contenu prévisionnel de la résidence
 - o Les propositions de temps d'interaction avec les publics
- **Un budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (matériels), les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses liées au projet artistique.

- **Une copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- **Un RIB**

Les structures candidates pourront transmettre leur dossier jusqu'à la date du 1^{er} mai 2023, à l'attention de :

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine / Festival IC.ON.IC 2023

M. Paul Renaud p.renaud@amiens-metropole.com uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 15

:: Critères d'évaluation des projets ::

Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité et les perspectives du projet artistique, en lien avec les structures d'accueil
- Les actions visant la transmission et la médiation, destinées aux publics et en lien avec la présence artistique (rencontres, visites, ateliers, création participative...)

:: Calendrier prévisionnel ::

- Date limite pour le dépôt des candidatures : jusqu'au 1^{er} mai inclus
- Envoi des résultats : début mai 2023
- Début des résidences : à partir de juin 2023
- Lancement du Festival IC.ON.IC : le 2 octobre 2023

:: Parcours Art Urbain du 2 octobre au 11 novembre 2023

:: Parcours Vidéo Mapping créé par l'association Les Rencontres Audiovisuelles 19 au 21 octobre 2023

:: Restitution des résidences Parcours Art Contemporain du 2 octobre au 11 novembre 2023